# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



LYSOL® All-Purpose Cleaner - Simply - Orange Blossom (Canada)

### 1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : LYSOL® All-Purpose Cleaner - Simply - Orange Blossom

(Canada)

Distribué par : Reckitt Benckiser LLC.

Morris Corporate Center IV

399 Interpace Parkway (P.O. Box 225) Parsippany, New Jersey 07054-0225

+1 973 404 2600

Reckitt Benckiser (Canada) Inc. 1680 Tech Avenue, Unit #2 Mississauga, Ontario L4W 5S9

CANADA

Telephone: +1 905 283 7000

Numéro de téléphone à : 1-800-338-6167 composer en cas d'urgence

(Medical)

Numéro de téléphone à : 1-800-424-9

composer en cas d'urgence

(Transport)

: 1-800-424-9300 (U.S. & Canada) CHEMTREC

Outside U.S. and Canada (North America), call Chemtrec:703-527-3887

Website: : http://www.rbnainfo.com

Utilisation du produit : Multi-purpose Cleanser Utilisation par les consommateurs

This SDS is designed for workplace employees, emergency personnel and for other conditions and situations where there is greater potential for large-scale or prolonged exposure, in accordance with the requirements of USDOL Occupational Safety and Health Administration.

This SDS is not applicable for consumer use of our products. For consumer use, all precautionary and first aid language is provided on the product label in accordance with the applicable government regulations, and shown in Section 15 of this SDS.

**SDS #** : D8354656 v3.0 **Formulation #** 3077556 v1.0 **No D'IDENTIFICATION EPA** : 777-137

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

**Utilisations identifiées** 

Consumer use

Code # : FF3077556\_D8354656 n° SDS : D8354656 v3.0 Date d'édition : 04/03/2020 - LRA 1/15

## 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

#### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger : Non applicable.

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Provoque une irritation des yeux.

Conseils de prudence

Généralités : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de

consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Prévention** : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste:

Obtenir des soins médicaux.

Stockage : Non applicable. Élimination : Non applicable. Éléments d'une étiquette : Aucun connu.

complémentaire

Dangers non classés

ailleurs

: Aucun connu.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Citric acid	1 - 5	77-92-9
Alcool éthylique	1 - 5	64-17-5
Diethylene glycol monoethyl ether	1 - 5	111-90-0

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

### 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Rincer in

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la

respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un

Code # : FF3077556\_D8354656 n° SDS : D8354656 v3.0 Date d'édition : 2/15

### 4. Premiers soins

ceinturon.

#### Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

#### Ingestion

: Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une irritation des yeux.

Inhalation
 Contact avec la peau
 Ingestion
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation larmoiement rougeur

Inhalation: Aucune donnée spécifique.Contact avec la peau: Aucune donnée spécifique.Ingestion: Aucune donnée spécifique.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ent été ingérées eu inhalées

immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements particuliers**: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de

formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne

portant secours.

#### **Voir Information toxicologique (section 11)**

Code # : FF3077556\_D8354656 n° SDS : D8354656 v3.0 Date d'édition : 3/15

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs

: Aucun connu.

Agents extincteurs inappropriés

Dangers spécifiques du produit

: Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Code # : FF3077556\_D8354656 n° SDS : D8354656 v3.0 Date d'édition : 4/15

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Manutention et stockage

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Control

#### Limites d'exposition professionnelle

#### Nom des ingrédients **Limites d'exposition** ACGIH TLV (États-Unis, 3/2018). Alcool éthylique STEL: 1000 ppm 15 minutes. OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). TWA: 1000 ppm 8 heures. TWA: 1900 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). TWA: 1000 ppm 10 heures. TWA: 1900 mg/m<sup>3</sup> 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 1000 ppm 8 heures. TWA: 1900 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. AIHA WEEL (États-Unis, 5/2018). Diethylene glycol monoethyl ether TWA: 25 ppm 8 heures.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Code # : FF3077556\_D8354656 n° SDS : D8354656 v3.0 Date d'édition : 5/15

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

**Protection des mains** 

: En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

**Protection du corps** 

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la

peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

**Protection respiratoire** 

En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** 

**État physique** : Liquide.

Couleur : Clair. Incolore.

Odeur : Parfumé.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : 2 à 2.5

Point de fusion : Non disponible.

Point d'ébullition : Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: >93.3°C (>199.9°F)

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solides et : Non disponible.

gaz)

Code # : FF3077556\_D8354656 n° SDS : D8354656 v3.0 Date d'édition : 6/15

### 9. Propriétés physiques et chimiques

Limites inférieure et supérieure d'explosion

(d'inflammation)

: Non disponible.

Tension de vapeur : Non disponible. Densité de vapeur Non disponible. Densité relative : 0.99 à 1.01

Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Coefficient de partage n-

octanol/eau

: Non disponible.

Température d'auto-

inflammation

: Non disponible.

Température de décomposition

: Non disponible.

**Viscosité** : Non disponible.

### 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse

ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique. Matériaux incompatibles

: Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition

dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Citric acid	DL50 Orale	Rat	3 g/kg	-
Alcool éthylique	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	124700 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
,	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-
Diethylene glycol monoethyl ether	DL50 Orale	Rat	7500 mg/kg	-
Lysol Simply Daily Cleaner_3077556_D8354656 (NA)	CL50 Inhalation Vapeur	Rat - Femelle	>2.13 mg/l	4 heures
,	DL50 Cutané	Rat - Femelle	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat - Femelle	>5000 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Not Harmful.

**Irritation/Corrosion** 

Code # : FF3077556 D8354656 n° SDS : D8354656 v3.0 Date d'édition : 7/15

## 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Citric acid	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 750	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	Micrograms 24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	_	0.5 Mililiters	_
Alcool éthylique	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	0.066666667 minutes 100	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	milligrams 24 heures 500	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	milligrams 100 microliters	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	400 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
Diethylene glycol monoethyl ether	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	125 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500	-
Lysol Simply Daily Cleaner_3077556_D8354656	Peau - Légèrement irritant	Lapin	0	milligrams -	-
(NA)	Yeux - Léger irritant	BCOP (IVIS)	-	_	-

#### **Conclusion/Résumé**

Peau : Légèrement irritant pour la peau.

Yeux : Irritant pour les yeux.

Respiratoire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### **Sensibilisation**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Lysol Simply Daily Cleaner_3077556_D8354656 (NA)	peau	Souris	Non sensibilisant

#### Conclusion/Résumé

Peau : Non sensibilisant pour la peau.

Respiratoire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### **Mutagénicité**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Cancérogénicité

**Code #** : FF3077556\_D8354656 n° **SDS** : D8354656 v3.0 **Date d'édition** : **8/15** 

### 11. Données toxicologiques

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Classification** 

Nom d l'ingré		OSHA	CIRC	NTP
Alcool	éthylique	-	1	-

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Tératogénicité</u> Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les

voies d'exposition

probables

: Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Provoque une irritation des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.
 Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
 Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

**Effets immédiats** : Non disponible.

possibles

**Effets différés possibles**: Non disponible.

Code # : FF3077556\_D8354656 n° SDS : D8354656 v3.0 Date d'édition : 9/15

## 11. Données toxicologiques

#### **Exposition de longue durée**

Effets immédiats

: Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible. Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	(gaz)	(vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Citric acid Alcool éthylique Diethylene glycol monoethyl ether	7000		N/A N/A N/A	N/A 124.7 N/A	N/A N/A N/A

## 12. Données écologiques

#### **Toxicité**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Citric acid	Aiguë CL50 160000 μg/l Eau de mer	Crustacés - Carcinus maenas - Adulte	48 heures
Alcool éthylique	Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
• •	Aiguë CE50 2000 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 25500 μg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia franciscana - Larve	48 heures
	Aiguë CL50 11000000 µg/l Eau de mer	Poisson - Alburnus alburnus	96 heures
	Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 100 ul/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
Diethylene glycol monoethyl ether	Aiguë CL50 3340000 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 6010000 μg/l Eau douce	Poisson - Ictalurus punctatus	96 heures

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Code # : FF3077556\_D8354656 n° SDS : D8354656 v3.0 Date d'édition : 10/15

## 12. Données écologiques

#### Persistance et dégradation

Non disponible.

#### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogPow	BCF	Potentiel
Citric acid Alcool éthylique Diethylene glycol monoethyl ether	-1.8 -0.35 -0.54	-	faible faible faible

#### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Autres effets nocifs

: Aucun effet important ou danger critique connu.

### 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-

Code # : FF3077556\_D8354656 n° SDS : D8354656 v3.0 Date d'édition : 11/15

## 14. Informations relatives au transport

Groupe d'emballage	-	-	-	-
Dangers environnementaux		Non.	Non.	Non.

Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC

: Non disponible.

## 15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Clean Air Act Section 112

(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)

: Référencé

**Clean Air Act Section 602** 

Class I Substances

: Non inscrit

**Clean Air Act Section 602** 

Class II Substances

: Non inscrit

**DEA List I Chemicals** 

(Precursor Chemicals)

(Essential Chemicals)

: Non inscrit

DEA List II Chemicals
(Essential Chemicals)

: Non inscrit

**SARA 302/304** 

Composition/information sur les ingrédients

SARA 304 RQ : Non applicable.

**SARA 311/312** 

Classification : IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	Classification
Citric acid	1 - 5	IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
		IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
Alcool éthylique	1 - 5	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
		IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
Diethylene glycol monoethyl	1 - 5	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4
ether		IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A

**SARA 313** 

Code # : FF3077556\_D8354656 n° SDS : D8354656 v3.0 Date d'édition : 12/15

## 15. Informations sur la réglementation

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Feuille R Exigences en matière de rapport	Éther monoéthylique du diéthylène glycol	111-90-0	1 - 5
Avis du fournisseur	Éther monoéthylique du diéthylène glycol	111-90-0	1 - 5

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copie et redistribution de la FDS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

#### Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés: ETHYL ALCOHOL; DENATURED ALCOHOL

New York : Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: ETHYL ALCOHOL; ALCOHOL; GLYCOL

**ETHERS** 

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: DENATURED ALCOHOL; ETHANOL

Californie prop. 65

Ce produit ne requiert pas d'avertissement de la sphère de sécurité en vertu de la Proposition 65 de Californie.

#### Éléments de l'étiquette

**CCCR** 

Mention d'avertissement : ATTENTION
Mentions de danger : May irritate eyes.

Mesures de précaution : KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

Do not get in eyes.

**EPA** 

: ATTENTION

: Peut causer une irritation des yeux.

Spécial Substance inerte. : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mesures de précaution : Tenir hors de portée des enfants. Éviter tout contact avec les yeux. Se laver les mains

après manipulation.

Sensibilisant cutané

**Autres informations / Recommandations** 

Autres informations : Aucun effet important ou danger critique connu.

Recommandations : Aucun effet important ou danger critique connu.

Code # : FF3077556\_D8354656 n° SDS : D8354656 v3.0 Date d'édition : 13/15

### 16. Autres informations

**Hazardous Material Information System (États-Unis)** 



Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

**National Fire Protection Association (États-Unis)** 



Not applicable ()

: ATE = Acute Toxicity Estimate Légende des abréviations

BCF = Bioconcentration Factor

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC = Intermediate Bulk Container

IMDG = International Maritime Dangerous Goods

LogPow = logarithm of the octanol/water partition coefficient

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973

as modified by the Protocol of 1978. ("Marpol" = marine pollution)

UN = United Nations

HMIS Health Hazard 1= Irritation or minor reversible injury possible.

NFPA Health Hazard 1= Exposure would cause irritation with only minor residual injury.

Date d'édition

Date de publication

: 13/11/2019

précédente

**Version** 

: FF3077556\_D8354656 n° SDS : D8354656 v3.0 Code # Date d'édition : 14/15

### 16. Autres informations

Élaborée par

: Reckitt Benckiser LLC.
Product Safety Department
1 Philips Parkway

Montvale, New Jersey 07646-1810 USA.

FAX: 201-476-7770

Commentaires à l'issue de

: Update & Revision of the SDS.

la révision

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



RB is a member of the CSPA Product Care Product Stewardship Program.

Code # : FF3077556\_D8354656 n° SDS : D8354656 v3.0 Date d'édition : 15/15